

Faire appel à un Conciliateur de Justice

Pourquoi aller voir un Conciliateur de Justice ?

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre 2 parties.

Souvent, il permet de trouver gratuitement et rapidement une solution à un conflit et est une alternative efficace à une procédure devant les tribunaux.

Quels sont ses domaines d'intervention ?

Vous pouvez consulter le Conciliateur pour tous les conflits liés à des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il n'est pas possible d'y recourir en matière :

- de droit de la famille,
- d'état civil,
- de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au Médiateur de la République)

Quel est son statut ?

Le conciliateur de justice est bénévole.

Il est nommé par le premier président de la cour d'appel de Toulouse pour un canton précis.

Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

Puis-je aller le voir gratuitement ?

Le recours à un conciliateur de justice est entièrement gratuit.

Des permanences sont organisées chaque semaine.